

Garantir la même longueur d'ondes



Une association marseillaise a acheté un appareil de mesure des ondes téléphoniques, histoire de garantir les résultats.

Nom de code : PMM 8053B. Équipée de deux antennes, une pour la téléphonie mobile, l'autre pour les lignes à Très Haute Tension (THT), directement relié à un ordinateur, cet appareil permet de faire des mesures d'ondes durant 48 heures. De quoi ravir son propriétaire, l'association de Défense de l'Environnement du 11^e arrondissement. Le but : obtenir des résultats « indépendants » et permettre

aux citoyens d'y voir plus clair sur les dangers des antennes relais.

« *Nous voulons tout simplement quantifier les indices, mesurer les problèmes afin d'en parler sérieusement* » explique Patrick Sibon président de l'ADE 11. Dans un premier temps, les mesures seront effectuées auprès des 450 Marseillais qui ont répondu au questionnaire lancé en novembre dernier par le réseau Ecoforum avant d'élargir à terme, aux riverains d'antennes qui en feront la demande. Un site internet devrait également être mis en place pour répondre aux inquiétudes des habitants.

Pas de preuves scientifiques mais des souffrances réelles

Maux de tête, troubles du sommeil, perturbations auditives... Si rien n'est prouvé scientifiquement, « *les souffrances sont réelles* » estime Victor Hugo Espinosa, président d'Ecoforum, « *il y a une corrélation que nous souhaiterions affiner avec cet appareil* ». Et entre le manque de transparence des collectivités ou de syndicats d'immeubles qui autorisent les installations et l'attitude d'opérateurs qui n'hésitent pas à camoufler les antennes, la défiance ne peut qu'être renforcée. « *La Ville de Marseille a bien établi une charte avec les opérateurs mais on attend toujours la carte des points noirs* » déplore Victor Hugo Espinosa. Quant à l'appareil de mesure ultra sophistiqué dont elle s'est doté l'été dernier, « *il ne prend en compte qu'un brouillard électro-magnétique* » affirme Marius Cangiano, du collectif Antennes Relais qui sera chargée de relayer l'information.

Pour autant, les associations environnementales se défendent de toute « *judiciarisation* » et opposent à l'hystérie collective le simple principe de précaution, ne serait-ce qu'au niveau des normes légales de puissance des antennes, sans parler des portables eux-mêmes. « *Elles sont au plus bas de 41 volts par mètre, une limite bien trop large qui ne sera jamais atteinte* » estime Marius Cangiano. « *Alors que des solutions existent comme la multiplication des antennes pour atténuer la puissance* » assure Victor Hugo Espinosa. Selon les valeurs mesurées, le citoyen sera tout simplement « *conseillé* » et entamera ou non des poursuites contre les responsables des installations ajoute ce dernier.

En maintenant la pression, les associatifs comptent faire avancer la législation. Une réponse « *qui permettrait de couper court à toute interprétation et transgression* » renchérit Christophe Masse, député (PS) qui a déposé en juillet dernier une proposition de loi en ce sens et soutient en tant que conseiller général le projet de l'ADE 11. Le Département et la Région ont d'ailleurs financé à hauteur de 80% le coût de l'appareil, estimé à quelque 18.000 euros.

Un investissement lourd mais « *nécessaire* » martèle l'association qui compte également mesurer les effets de la ligne THT de la Valentine qui arrose de ses 225.000 volts un centre commercial, une autoroute, une voie ferrée et traverse une zone Seveso.

MIREILLE ROUBAUD
photo: migué Mariotti